



Assemblée communale du 25 juin 2020, 20.00 h
Halle de sports, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 janvier 2020.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2019.
3. Dans le cadre du développement de la crèche communale les Doudoubs,
 - a) Prendre connaissance du projet de déménagement dans le bâtiment de la Fondation Béchaux, à Saint-Ursanne. Voter une dépense périodique liée au surcoût y relatif (env. 12'000.-/an) et donner compétence au Conseil communal pour traiter.
 - b) En cas d'approbation du point a), voter le crédit de fr. 40'000.- nécessaires au renouvellement du mobilier pour l'installation de la crèche dans ses nouveaux locaux.
4. Prendre connaissance et approuver le projet de réfection des infrastructures communales au village d'Ocourt. Voter le crédit de fr. 810'000.- nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt.
5. Prendre connaissance et approuver le projet de réalisation d'un plan de gestion des eaux de surface. Voter le crédit de fr. 42'000.- nécessaires au projet et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt.
6. Décider la vente de la parcelle No. 1207 du lotissement Sur Prègne, Epauvillers, à Jacinthe et Philippe Jeannerat, Epauvillers.
7. Décider la vente d'une portion de 900 m2 environ de la parcelle 572 du lotissement Rière Vasou, Saint-Ursanne, à Lysiane Matthey et Julien Rebetez, Saint-Ursanne.
8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Les comptes communaux sont disponibles auprès du secrétariat communal et sur le site Internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.